

SÉANCE extraordinaire

Le 23 septembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 23 septembre 2024, à 12 h 00, quorum constaté à 12 h 20, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie et monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier.

SONT ABSENTS : Messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc et Gaétan Daraïche.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

240923.300 REDRESSEMENT DES ROUTES PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PIIRL 2024-2028

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler choisit d'établir la source de

calcul de l'aide financière selon l'option suivante
:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le directeur général et greffier de la Ville, monsieur Roch Giroux, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyée par madame la conseillère Josée Collin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Chandler autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général et greffier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240923.301 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault propose la levée de l'assemblée à 12 h 21.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier